

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.12.458**

**Convention  
d'Objectifs Cadre  
2008 - 2010 avec  
l'Office de Tourisme  
du Pays  
d'Angoulême**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****CONVENTION D'OBJECTIFS CADRE 2008 - 2010 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ANGOULEME**

Depuis 2005, les collectivités territoriales adhérentes à l'office de tourisme du pays d'Angoulême (OTPA) contractualisent conjointement, par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs triennale, avec cette association pour définir le cadre de leur partenariat sur les 3 années à venir et préciser les objectifs à atteindre sur cette période.

Sur la période 2005 – 2007, cette démarche a permis d'atteindre 2 objectifs majeurs :

1) Se donner une ambition et un projet à moyen terme autour des missions assurées par l'office de tourisme :

- en réorganisant le fonctionnement interne de l'OTPA (refonte des statuts) pour permettre une meilleure représentativité des différents acteurs locaux du tourisme ;
- en se fixant comme objectif stratégique de permettre à l'OTPA de faire son retard sur les autres offices de tourisme comparables à lui en terme de moyens financiers et techniques.

2) Réaliser des économies d'échelle, en mutualisant des moyens financiers, autour de projets et de besoins communs à chaque collectivité territoriale adhérente. (guide pratique, brochures promotionnelles, site Internet...).

D'un point de vue opérationnel, les objectifs énoncés dans la convention cadre 2005 – 2007 se sont traduits par des conventions d'objectifs annuelles élaborées et signées par l'OTPA et les collectivités adhérentes. Ces conventions ont permis de mobiliser 108 000 € sur 3 ans pour financer des projets d'éditions, de création d'une charte graphique de développement d'un site Internet.

Les objectifs fixés en 2005 ayant été atteints, la convention cadre 2008 - 2010 traduit à la fois :

- une continuité dans la volonté de mutualiser les moyens et de développer un partenariat durable ;
- de nouvelles ambitions telles que développer la notoriété du territoire ou inciter les visiteurs à rester et à consommer plus.

Le cadre réglementaire des missions déléguées à l'office de tourisme du pays d'Angoulême, comprend :

- L'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil sur l'ensemble du territoire de compétence.
- La mise en place d'une stratégie de promotion et de développement de la notoriété touristique du territoire de compétence.
- L'appui technique, la coordination et éventuellement le développement d'animations touristiques.
- La participation à la mise en marché et la structuration de l'offre touristique locale.

Ces différentes missions ont pour objectifs :

- D'améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs en répondant mieux et plus vite à leurs demandes et en les incitant à rester sur le territoire et à consommer.
- De mettre en œuvre une politique de promotion indispensable pour faire connaître et développer la notoriété du territoire.
- De valoriser le patrimoine existant et de mettre en valeur les activités touristiques existantes.
- D'accompagner les collectivités locales et les porteurs de projets privés dans leurs démarches.
- D'accroître les retombées économiques liées de façon directe ou indirecte à l'activité touristique du territoire.

Vu, l'avis favorable de la commission développement économique du 22 octobre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet de convention d'objectifs cadre 2008 – 2010.

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 décembre 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 décembre 2007</b>